

LA LETTRE DU SCOT DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



L'AVENIR DU BASSIN D'ARCACHON & DU VAL DE L'EYRE SE DESSINE AUJOURD'HUI



Zoom sur un partenaire : la Région Nouvelle-Aquitaine

Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), la Région est devenue cheffe de file dans l'aménagement du territoire, au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020 et les SCoT doivent se mettre en compatibilité avec les objectifs et règles régionaux définis.

Tous les sujets de l'aménagement du territoire sont traités dans le schéma régional et doivent trouver une traduction locale dans le schéma de cohérence territoriale. Le calcul de la consommation d'espaces, l'adaptation au changement climatique, les mobilités, la transition énergétique... autant de thématiques qui sont travaillées avec les services de la Région.

Le changement climatique, enjeu transversal de l'aménagement du territoire

Les règles 25 et 26 du SRADDET demandent aux SCoT, notamment littoraux, d'intégrer les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer et les évolutions de la bande côtière afin de réduire les risques côtiers.

Le Sybarval s'est saisi du sujet lors de l'élaboration du Plan climat Air Energie, approuvé en 2018. Il a repris ces travaux en 2021 en listant tous les enjeux liés au changement climatique et leurs impacts sur le territoire. De l'augmentation des risques naturels aux impacts sur les ressources, en passant par la nécessaire adaptation des villes et des filières, l'état initial de l'environnement du SCoT reprend tous les thèmes à traiter.

La deuxième version de ce document mise à jour, a fait l'objet d'un échange avec la Région qui a salué la qualité du paragraphe relatif au changement climatique. Elle sera adressée à l'ensemble des personnes publiques associées au premier trimestre 2022.

Une concertation renforcée avec l'Etat

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les Maires ont croisé toutes les obligations réglementaires s'imposant au territoire. Ils ont interpellé Madame la Préfète sur les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du SCoT.

Le 4 octobre 2021, le Secrétaire général de la Préfecture a invité l'ensemble des Maires afin d'échanger sur les différents obstacles réglementaires.

Les élus ont mis en avant l'indispensable association des services de l'Etat à toutes les étapes de l'élaboration du SCoT. A l'issue de la réunion, il a été convenu d'organiser des temps réguliers de travail et d'échanges entre le Sybarval et l'Etat. Une première rencontre technique a été fixée afin d'aborder l'évaluation de la dynamique de consommation d'espaces et la déclinaison de la loi Littoral.



Le Bureau des Maires au travail pour finaliser le PADD

Depuis l'installation du conseil syndical en septembre 2020, le Bureau syndical, composé des 17 représentants de commune (Maire ou 1er adjoint), s'est réuni à de nombreuses reprises pour traiter chaque thématique du SCoT et appréhender l'ensemble des enjeux à décliner dans le projet de territoire.

Les communes et intercommunalités ont été fortement mobilisées pour fournir les données nécessaires à la construction de l'état des lieux, des cartographies et l'analyse des spécificités de chacune. Le Bureau s'est ainsi saisi de nombreux sujets tout au long de l'année 2021 : prospective démographique, production de logements, consommation des espaces, armature urbaine, aménagement commercial, développement économique, mobilité.

Suite au Bureau syndical du 16 septembre 2021, la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été lancée.

SUITE DE LA DEMARCHE

Le PADD est en cours de validation par les communes et intercommunalités. Il fera l'objet d'une présentation et d'une discussion avec les services de l'Etat, avant d'être soumis à la concertation lors de trois réunions publiques organisées début 2022. Les personnes publiques associées seront également destinataires de ce projet pour apporter leurs remarques. Le débat en Conseil syndical sera organisé après ces différents temps de concertation.

Le Bureau syndical du 14 octobre 2021 a souhaité lancer l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO) dès le mois de novembre. Les élus vont ainsi travailler aux prescriptions et recommandations à inscrire dans le SCoT. Dans un deuxième temps, les partenaires institutionnels seront invités à s'exprimer. Enfin, le projet de DOO sera soumis à la concertation, lors d'ateliers thématiques, au printemps 2022.

